

Paris, le 18 Mai 2020

LES CONDITIONS DE LA REPRISE

Les Spécialistes CSMF, premier syndicat de médecins spécialistes français, en appelle au Ministre de la Santé et à l'Assurance Maladie pour que les conditions de la reprise d'activité soient présentes dès les premiers jours de déconfinement.

La pandémie à Covid-19 modifie nos conditions d'exercice au sein de nos cabinets médicaux. Notre activité impose aujourd'hui des mesures de protection spécifiques (plexiglas, SHA,...) mais aussi des temps incompressibles de désinfection de nos locaux entre chaque consultation. Nous appelons l'Assurance Maladie à en tenir compte en attribuant une majoration pour tous nos actes de consultation.

Par ailleurs, plusieurs spécialités effectuent des actes invasifs au cabinet médical. C'est entre autres le cas des ORL, des radiologues, des rhumatologues, des gastro-entérologues, des pneumologues, des allergologues et de nombreuses autres spécialités. Ces actes nécessitent aujourd'hui un environnement sécurisé renforcé en raison du COVID-19. Nous appelons l'Assurance Maladie à en tenir compte au travers d'un forfait sécurité-environnement pour le maintien de cette offre spécifique de soins dans les cabinets de médecins spécialistes.

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56